

CONTRE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

Suite à la convocation en date du 26 septembre 2024, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mercredi 02 octobre à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Brigitte **ROY**, Dominique **BARRAULT**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Cécile **PERRIN**, Pascal **DOYEN**, Isabelle **STUDER**, Éric **BOURGEOIS**, Céline **CONTAUT**.

Absents : Mélanie **LACOMME**, Miguel **BALLOT**.

Pouvoirs : Mélanie **LACOMME** donne pouvoir à Éric **BOURGEOIS**, Miguel **BALLOT** ne donne pas de pouvoir.

Secrétaire de séance : Dominique **BARRAULT**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Point de situation sur le budget.
2. Délibération concernant des décisions modificatives de budget.
3. Affaires diverses et informations.

Le Maire demande la tenue du huis clos concernant la gestion du personnel.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire demande le rajout d'une délibération concernant la maîtrise d'ouvrage rue du Fossé de Braux.

Adoptée à l'unanimité.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Adoptée à l'unanimité.

A/ Délibération concernant la maîtrise d'ouvrage rue du Fossé de Braux.

La précédente délibération était incomplète, il est nécessaire de la reprendre en donnant, et la maîtrise d'ouvrage et le rôle de maître d'œuvre à la CCSSOM concernant les travaux de réfection de la rue du fossé de Braux.

Adoptée à l'unanimité.

Huis clos.

Employés communaux :

1. Point de situation sur le Budget.

Présenté par Brigitte **ROY**.

À la date du 1er octobre 2024 après neuf mois d'exercice comptable 2024, Le suivi du budget en fonctionnement et investissement n'appelle pas de remarques particulières.

Si la trajectoire est suivie correctement, la commune devrait dégager en 2024 un excédent pour la quatrième année consécutive.

Les chiffres fournis dans le tableau sont la réalité de l'exercice à la date du 1^{er} octobre, c'est-à-dire ce qui est dans le « porte-monnaie ». Ils tiennent compte des dépenses non encore enregistrées au SGC de VITRY.

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	111 848.53	58 061.63	51.91%
Recettes d'investissement	111 848.53	105 084.29	93.95%
Solde d'investissement	0.00	47 022.66	0.00%
Dépenses de Fonctionnement	346 394.91	238 068.92	68.72%
Recettes de Fonctionnement	346 394.91	296 005.86	85.45%
Solde de Fonctionnement	0.00	57 936.94	0.00%

Les pourcentages de réalisation sont bons, particulièrement en recettes : Les recettes devraient être supérieures aux prévisions en fin d'année.

Concernant les dépenses, elles sont toujours suivies avec attention afin de dégager des marges de manœuvres. Concernant l'investissement, la rénovation de l'éclairage public et la plantation de peupliers d'ici la fin de l'année devraient nous ramener sur un % de réalisation plus conforme aux prévisions.

2. Délibération concernant des décisions modificatives de budget.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Après étude des comptes avec Brigitte **ROY** de la commission budget finances, il apparaît qu'aucune décision modificative de budget ne soit nécessaire au jour d'aujourd'hui. La délibération est supprimée.

Adoptée à l'unanimité.

3. Commissions, affaires diverses et informations.

Présentées par Benoît **BASSAC**.

Commissions :

Voirie – Urbanisme – Cadastre. Albert **DESVÉRONNIÈRES**

Arrêté de péril

La grange effondrée rue du Centre mérite un arrêté de péril. Ce ne sera pas un arrêté de péril imminent comme prévu initialement mais un arrêté de péril ordinaire. L'arrêté sera pris par la commune avec affichage en mairie et affichage sur le bâtiment. Par ailleurs, la ruelle Mauffront sera interdite à toute circulation.

Rue du fossé de Braux.

Les travaux commenceront le lundi 07 octobre 2024 pour 6 à 7 semaines. La maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre incombent à la CCSSOM.

PLU et panneaux photovoltaïques.

Le PLU a été approuvé en avril 2024, et il est opposable depuis le 24 mai 2024. Par ailleurs, la commune ne peut pas prendre de décision contraire au règlement de celui-ci.

Concernant les panneaux photovoltaïques, ils sont autorisés sous réserve d'être inclus dans la toiture sur tout le territoire de la commune. Une règle supplémentaire sur le bâti ancien impose que les panneaux ne soient pas visibles du domaine public : zone UA du PLU. Le PLU est consultable sur le site internet de la commune, onglet « vie locale – PLU ».

Éclairage public,

Les travaux de rénovation de l'éclairage public débuteront à l'automne pour la troisième tranche (3/4).

La dernière et quatrième tranche des travaux de rénovation de l'éclairage public concernera l'avenue des tilleuls, le quai de Seine et le lotissement des Anciens combattants, prévue en 2025.

Concernant le HLM de la Vigne Barrat, le remplacement du lampadaire est du ressort de Plurial Novillia, (la voirie du HLM leur appartient contrairement au lotissement des Anciens Combattants).

Une seule demande d'élargissement de la plage horaire d'éclairage en été ayant été faite, le débat est reporté à une date ultérieure.

Bâtiments communaux. Bernard **PLÉAU**.

Accessibilité handicapés. La rampe handicapés sera réalisée à l'arrière de la mairie. Une sonnette sera installée pour prévenir la mairie de l'arrivée d'une personne.

Le seuil de porte sera aménagé pour faciliter au maximum l'accès des personnes à mobilité réduite. Les seuils d'accès à la salle des associations et à la salle des fêtes seront également aménagés.

Le devis sera signé dès réception en mairie. Les travaux sont budgétés en 2024 – section investissement.

Maison « jaune ».

La toiture a été vérifiée et réparée. Les murs s'écartent et se fendent. Ils nécessitent un renforcement sous la forme de tirants. Les devis seront signés dès réception. Il s'agit de sécuriser le bâtiment.

Suite à une question posée, le maire regardera précisément les conditions du leg pour savoir ce que la commune peut envisager sur ce bien : vente, démolition, restauration....

Garage sous le pont.

Le garage sous le pont, anciennement remise du corbillard de la commune, nécessite une remise en état urgente. La dalle présente des signes de faiblesse et menace de céder à moyen terme. Un renforcement, par IPN et étais, est acté. Le devenir de cet emplacement sera décidé lors d'un prochain conseil : soit restauration, soit comblement du garage.

Dans cette attente, la largeur du passage en bordure de la dalle du garage sera réduite à environ un mètre.

Fêtes – événements - loisirs. Éric **BOURGEOIS**

Le Conseil remercie et félicite l'ASCM/HP pour la réussite de l'exposition « Ils ont marqué nos villages ».

Cérémonie du 11 novembre 2024.

Cérémonie à 11h30 au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

À l'issue, repas des aînés et après-midi dansante. Le menu est choisi. Le maire demande aux conseillers de participer à la mise en place de la salle le dimanche 10 novembre après midi, la salle étant louée jusqu'au dimanche midi.

Colis des aînés.

Les colis sont commandés, le thème retenu cette année est l'Alsace. Ils seront distribués le

samedi 21 décembre 2024 dans la matinée.

Bois et peupliers. Éric BOURGEOIS

La première taille des peupliers plantés il y a trois ans (site de la plage et Voyons) sera faite au premier trimestre 2025. Le matériel a déjà été acheté pour cela. Trois personnes seront nécessaires pour ce travail sous la direction de Miguel **BALLOT**.

La plantation de 300 peupliers sur la parcelle en direction de Conflans sera effectuée courant novembre. Le terrain a été broyé dernièrement.

Sur le Sablé, une analyse du sol est nécessaire pour choisir la variété de peupliers la mieux adaptée à la nature du sol.

Concernant la parcelle située sur la commune de Saint-Just-Sauvage, le maire rappelle que les coupes de bois doivent faire l'objet d'un appel d'offre par voie de presse, ce qui sera fait. La partie à couper sera divisée en lots qui seront attribués aux bûcherons qui auront répondu à l'appel d'offre. Sur cette parcelle la plantation de peupliers est prévue en 2025, le but étant de planter toute la parcelle en une seule fois.

Le débroussaillage des peupliers de la plage est prévu cet automne en fonction de la météorologie. Le travail sera exécuté par monsieur **PONCHON** de Barbanthall.

Le remplacement des Tilleuls manquants devrait se faire dans les prochains mois.

Baux ruraux et locations. Éric BOURGEOIS

Lorsque le bail le prévoit, le loyer d'un logement peut être révisé une fois par an à partir de la valeur de l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers. Cette révision a lieu à la date indiquée dans le contrat de location ou, à défaut, à la date anniversaire de ce contrat.

Le maire demande à Éric BOURGEOIS de prendre en charge ce dossier.

Concernant la réévaluation des baux ruraux, le dossier est déjà suivi annuellement.

Informations.

Accès plage et gens du voyage.

Présenté par Benoît **BASSAC**

Pas de problème particulier cette année, il faut poursuivre la mise en place de pierres, notamment derrière la salle des fêtes.

Dates des prochains Conseils avant la fin de l'année.

Présenté par Benoît **BASSAC**.

13 novembre 2024.

18 décembre 2024.

Tour de table.

Bernard **PLÉAU**.

Les repères de crues ont été posés aux emplacements prévus : barrière de la plage, aire de jeux des enfants et angle de l'avenue des Tilleuls et de la rue de la plage.

Grosses flaques d'eau sur le parking de la vélo voie, le département sera alerté.

La réparation et/ou le remplacement de portes et fenêtres des logements communaux, place des Marcilly se France, sont à prendre en compte. Les travaux seront priorités en fonction de l'urgence et du budget.

Brigitte **ROY**.

Les nouveaux rideaux de la salle de fêtes ont été posés, ils sont bleus.

Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

Les écluses route de Sézanne seront construites en même temps que les travaux rue du fossé de Braux, dans le but de ralentir la vitesse sur cet axe. La question se pose de savoir si des places de parking peuvent être également mises en place derrière les écluses. La question sera posée au département. Il peut être également possible de réaliser des parkings sur la route de Saron.

Le désherbage du cimetière s'est bien déroulé, la commune remercie encore les participants à cette action. Le désherbant a été passé avec l'aide d'un marcollon, qu'il soit également chaleureusement remercié.

En complément du piégeage de printemps des frelons asiatiques qui a été un succès sur le territoire de la commune (destruction d'au moins une cinquantaine de fondatrices), le piégeage d'automne est important pour réduire la population des nids et la prédation sur les pollinisateurs et les abeilles en particulier.

Pascal **DOYEN**.

Le nettoyage du parking à côté de la vélo voie est en cours. Une partie pourrait-être évacuée dans une ancienne carrière au nord de la commune avec l'accord de l'association foncière.

Dominique **NOLLEZ**.

Le nettoyage des remises de la mairie côté jardin n'est toujours pas réalisé. Le dossier est confié à Éric **BOURGEOIS**.

Nettoyage de la tombe Robequin à entreprendre avec les services techniques.

Prévoir également le nettoyage du dépôt des services techniques en limite de la zone artisanale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h27

Le secrétaire de séance,
Dominique **BARRAULT**

